

AFR/RC24/R11 :

Le Comité régional,

Ayant été informé du maintien de l'aimable invitation du Gouvernement de la République unie du Cameroun,

1. CONFIRME la décision qu'il avait prise précédemment de tenir sa vingt-cinquième session à Yaoundé en septembre 1975, conformément à la résolution AFR/RC23/R11 ;
2. PRIE le Directeur régional de transmettre au Gouvernement de la République unie du Cameroun ses sincères et chaleureux remerciements.

Septembre 1974, 24, 16